



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION UNIQUE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

La préfète de la Somme donne acte à la société Les Vents de Picardie SAS, dont le siège social est situé au 71 rue Jean Jaurès - 62575 BLENDÉCQUES, de sa déclaration du 30 août 2021, concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant huit éoliennes et trois postes de livraison, situé sur le territoire des communes de BAYONVILLERS, LAMOTTE-WARFUSÉE, MARCELCAVE et WIENCOURT-L'EQUIPÉE.

La modification concerne le modèle d'éolienne, dont la puissance unitaire passe de 3,2 MW à 3,6 MW et la garde au sol diminue de 43 mètres à 38 mètres.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Le présent donné acte pourra être opposé à la société Les Vents de Picardie SAS lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le **26 NOV. 2021**

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Myriam GARCIA